

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 12 juin 2025

Date de convocation : 2 juin 2025
Date d'affichage : 2 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Cucuron, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-057

Office du Tourisme - Modification des tarifs des produits et services de la régie communautaire

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Présents :

Robert TCHOBDRNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN

Procurations :

Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Eve MAUREL,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
François BONNET donne procuration à Alain DE VILLEBONNE,
Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRNOVITCH,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTÉ

Absents et excusés :

Karine MOURET, Alain GOUIRAND, Marc DUVAL, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nathalie LEBOUCH

Monsieur Alain GUEYDON est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-033 en date 14 mars 2024 portant création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence « tourisme » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-054 en date du 10 avril 2024 portant fixation des tarifs des produits et services de la régie communautaire de l'Office de Tourisme ;

Vu la décision n°2024-021 en date du 17 avril 2024 du Président de la Communauté de communes du Sud Luberon portant création d'une régie de recettes ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Sud Luberon en date du 10 juin 2025,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de l'évolution des activités de l'Office de Tourisme, il y a lieu d'actualiser et modifier les tarifs des produits et services mis en vente par l'Office de Tourisme et approuver la grille tarifaire suivante :

Produit ou service	Tarif
Pack essentiel – ¼ de page au sein du Guide touristique + 1 storie et 1 post sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus	225,00 € – COTELUB 245,00 € – hors COTELUB
Pack avantage – ¼ de page au sein du Guide touristique + 1 storie et 1 post sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1/8 de page dans le magazine de l'été + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus	500,00 € – COTELUB 520,00 € – hors COTELUB
Pack premium – 1/2 page au sein du Guide touristique + 2 stories et 2 post sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 2 encarts dans une newsletter + 1/4 de page dans le magazine de l'été + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus	960,00 € – COTELUB 980,00 € – hors COTELUB
Pack privilège – 1 page au sein du Guide touristique + 4 publications / stories sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 2 encarts dans une newsletter + 1 page dans le magazine de l'été + 1 réel + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus	1820,00 € – COTELUB 1840,00 € – hors COTELUB
Publication supplémentaire – Seulement pour les packs	50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB
¼ de page au sein du Guide Touristique	220,00 € – COTELUB 240,00 € – hors COTELUB
½ page au sein du Guide Touristique	390,00 € – COTELUB 410,00 € – hors COTELUB
1 pleine page au sein du Guide Touristique	650,00 € – COTELUB 670,00 € – hors COTELUB
1/8 de page au sein du Magazine de l'été	220,00 € – COTELUB 240,00 € – hors COTELUB
1/4 de page au sein du Magazine de l'été	360,00 € – COTELUB 380,00 € – hors COTELUB
1/2 page au sein du Magazine de l'été	510,00 € – COTELUB 530,00 € – hors COTELUB
1 pleine page au sein du Magazine de l'été	780,00 € – COTELUB 800,00 € – hors COTELUB
4 ^e de couverture – Guide touristique ou Magazine de l'été	2000,00 € – COTELUB 2200,00 € – hors COTELUB

Article de blog	350,00 € – COTELUB 370,00 € – hors COTELUB
Encart newsletter	120,00 € – COTELUB 140,00 € – hors COTELUB
Annonce écran TV dans les bureaux d'information de l'Office de Tourisme	50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB
Atelier numérique	50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB
Œil d'expert Communication digitale – 1 session individuelle	80,00 € – COTELUB
Souscription au service de billetterie de l'Office de Tourisme	50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB
Commercialisation des billets (billetterie)	10% de commission sur les billets vendus

Cartes postales OT	1,50 €
Cartes postales Musée Deydier	1,50 €
Affiches 50x70	15,00 €
Tote bag	8,00 €
Intrigue dans la ville	12,00 €

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la grille tarifaire des produits et services facturés par l'Office de Tourisme comme ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Alain GUEYDON



Le Président
Robert TCHOBDRÉNOVITCH


